



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000725

Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Etaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Auguste KOELLER **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : **Auxon Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Daniel ROLET **Pirey :** Jacques COINTET

Mandataires : **Auxon Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Pirey :** Robert STEPOURJINE

Objet : Pilotage politique du site Natura 2000 «moyenne vallée du Doubs»

Pilotage politique du site Natura 2000 «moyenne vallée du Doubs»

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire sur le PPIF 2009-2010

Résumé :

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales, végétales et de leurs habitats naturels. Pour chacun des sites identifiés sont mises en oeuvre des mesures de préservation et de mise en valeur des milieux naturels, financées par le FEADER.

Le site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » est en partie localisé sur le territoire du Grand Besançon (portion de la Vallée du Doubs située en amont de Montfaucon et du Marais de Saône). Un pilote politique, Président du Comité de pilotage, et un opérateur technique locaux doivent rapidement être désignés pour élaborer le Document d'objectifs (DOCOP) du site qui définira les mesures de gestion à prendre. La réalisation du DOCOP, partie technique de l'engagement, nécessite un poste et des frais d'études en 2009-2010, tous deux entièrement financés par l'Etat et le FEADER.

I. Présentation de Natura 2000

A/ Natura 2000 en Europe et en France

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales, végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant les territoires. Lancé en 1992, ce réseau européen s'étend sur 20 % du continent. En France, les 1 700 sites Natura 2000 couvrent 6.8 millions d'ha, soit 12.4 % du territoire terrestre.

B/ Mise en oeuvre d'un site Natura 2000

Une fois l'arrêté de désignation d'un site Natura 2000 publié, la mise en oeuvre locale peut se découper en deux phases : l'élaboration du Document d'objectifs, puis sa mise en oeuvre.

Phase d'élaboration du Document d'objectifs :

Pour chaque site, un comité de pilotage est désigné par le Préfet. Il réunit les acteurs locaux concernés : représentants des collectivités territoriales, socioprofessionnels, propriétaires et ayant-droit, usagers du territoire, associations, services de l'Etat et établissements publics, experts scientifiques. Le comité de pilotage choisit alors parmi les collectivités locales un Président ainsi qu'un opérateur chargé de l'animation et du travail technique d'élaboration du Document d'Objectifs.

Le Document d'objectifs est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision qui permettra de préserver les espèces ou de restaurer les habitats naturels identifiés sur le site. Il tient compte des éléments de diagnostic du site naturel, des objectifs de préservation assignés par les directives européennes, mais également des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que du contexte local. Il comprend un rapport de présentation, diagnostic écologique et d'activités humaines sur le site, des objectifs de développement durable et les propositions de mesures permettant d'atteindre les objectifs (charte et des contrats Natura2000...). Une fois établi par le Comité de pilotage, le document est approuvé par le Préfet. L'approbation de l'ensemble des Documents d'objectifs Natura 2000 devra avoir lieu avant la fin de l'année 2010.

Phase de mise en oeuvre du Document d'Objectifs :

Une fois le Document d'objectifs approuvé, un nouveau Président et un animateur sont alors désignés parmi les collectivités au sein du Comité de Pilotage. Comité de pilotage et animateur ont alors en charge la mise en oeuvre du Document d'objectifs qui repose sur des outils de diverses natures :

- réglementation de l'accès ou des pratiques sur un site,
- études d'incidences d'aménagement,
- signature de la charte donnant droit à des allègements de taxes, dont celle portant sur le patrimoine foncier non bâti (TFPNB),
- contractualisation d'actions en contrepartie d'un financement européen : réhabilitation de mares, entretien des haies, fauchage tardif, pastoralisme, lutte contre les espèces invasives...

La collectivité en charge de l'animation soumet au moins tous les trois ans au Comité de pilotage un rapport retraçant les mesures mises en oeuvres et suggérant des évolutions du DOCOB.

Un bilan de la directive Habitats-faune-flore est également réalisé tous les 6 ans par les Etats membres de l'Union Européenne. Il permet d'évaluer l'état de conservation des espèces et habitats sur l'ensemble du territoire.

II. Le site « moyenne vallée du Doubs » (Cf carte jointe)

Le site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » s'étend sur 6 269 ha. Il couvre essentiellement la vallée du Doubs, les forêts de pente et les falaises qui la bordent ainsi que le marais de Saône. Il s'étend de Fontain à l'Ouest à Hyèvre-Magny, en amont de Baume les Dames, à l'Est.

Dans l'agglomération, une partie du territoire des communes suivantes est concerné : Chalèze, Deluz, Fontain, Gennes, Montfaucon, Morre, Novillars, Roche-lez-beauprés, Saône, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, La Vèze. Au total, environ 1/3 du site Natura 2000 est situé sur le territoire de l'agglomération.

L'arrêté de désignation de ce site Natura 2000 date du 26 avril 2006. Aucun pilote politique et technique n'a pour l'instant été désigné.

III. Pilotage politique par le Grand Besançon, mise en oeuvre par un opérateur technique (restant à désigner)

La DIREN de Franche-Comté propose au Grand Besançon, en raison de la part importante de son territoire concernée par le site, de piloter politiquement et techniquement la première phase du dispositif, c'est à dire l'élaboration du Document d'objectifs qui devra être approuvé d'ici la fin 2010.

Les missions de présidence du Comité de pilotage et d'opérateur technique peuvent être dissociées. Elles portent, en accord avec les communes et intercommunalités concernées, sur l'ensemble du site Natura 2000.

A/ La mission de présidence du Comité de pilotage proposée au Grand Besançon

Comme indiqué précédemment, le Comité de pilotage est désigné par le Préfet et réunit les acteurs locaux concernés. Le Code de l'environnement prévoit que « les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés » en fassent partie : le Grand Besançon y siègera donc aux côtés des communes concernées. Le Président sera désigné par les collectivités pour la durée de la phase d'élaboration du DOCOB, jusqu'en 2010.

Le rôle du Comité de pilotage et de son Président sera d'élaborer, sur la base des diagnostics et propositions techniques faits par l'opérateur, le Document d'objectifs à présenter au Préfet en 2010. Il s'agit donc de fixer les objectifs de développement durable et leurs moyens de mise en oeuvre pour le site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs ». C'est un engagement de nature politique qui ne génère pas de frais particulier pour le Grand Besançon.

B/ La mission technique de réalisation du DOCOB qui sera assumée par l'opérateur (restant à désigner)

La mission d'opérateur comprend les missions de rédaction du Document d'objectifs, d'animation des groupes de travail, de synthèse d'études existantes, de conduite d'expertises et cartographies complémentaires et de définition de mesures de gestion adaptées.

Elle nécessite un temps plein jusqu'en 2010 financé par l'Etat et la FEADER. Cette mission sera assumée par une structure désignée par le Comité de Pilotage. Le Grand Besançon ne souhaite pas se porter candidat à cette mission.

C/ Les missions de présidence et d'animation pour la phase de mise en oeuvre du DOCOB

Une fois le DOCOB approuvé en 2010, un nouveau Président et un animateur seront désignés par le Comité de pilotage. L'Etat et le FEADER financeront en partie la mission d'animation qui prévoit notamment la rédaction d'un rapport tous les trois ans sur la mise en oeuvre du site.

La candidature du Grand Besançon au pilotage politique durant la phase d'élaboration du DOCOB ne l'engage en rien à assurer les missions de Présidence du Comité de pilotage et d'animation pour la phase ultérieure de mise en oeuvre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la candidature du Grand Besançon pour le seul pilotage politique du site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs » (2009-2010).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS
Contre : 0
Abstention : 0
D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 20.FEV 2009

Périmètre du Site Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs »

